

Présents :

Monsieur Vincent BRUN en sa qualité de référents du quartier N°2,

Monsieur Nicolas SINE en sa qualité de représentant de la mairie pour le quartier 2,

Mr Le Maire en deuxième partie de réunion pour répondre aux questions.

Madame Joy MASULLI sera la secrétaire de séance.

Une quarantaine de riverains du quartier n°2 est présent.

Absent :

Monsieur Philippe BUFFIER en sa qualité de référents du quartier N°2 est excusé.

La réunion débute à 18 heures 10.

Un point est réalisé sur les demandes de la précédente réunion.

- **Problèmes de voiries :**

Concernant le problème de voirie du chemin des sources, un constat de police a été fait concernant le bourrelet réalisé par un riverain pour modifier le passage des eaux pluviales. Un second riverain a également fait de même.

Une étude est en cours pour la réalisation de refuges demandées par les riverains afin que les véhicules puissent se croiser sur certains chemins étroits du quartier, cependant la difficulté constatée réside au fait que pour la création de ces derniers il y a nécessité d'empiéter sur le domaine privé.

Sur la partie basse du chemin de plan pinet, du remblai a été mis en face des containers de tri sélectif afin de permettre aux véhicules de se croiser. L'affaissement de la voirie en bas du chemin de plan pinet n'est par contre toujours pas résolu.

Au niveau du vallon des tubières, le chemin est signalé comme étant très abîmé cependant la mairie a procédé à un remblaiement mais cette solution n'est que temporaire. Une budgétisation pour un goudronnage du chemin est en cours.

- **Nuisances sonores :**

Concernant ce point et notamment en période saisonnière où des débordements sont constatés, il est rappelé que cela relève de la compétence de la police municipale et de la gendarmerie qu'il convient d'appeler en cas de problème.

Nouvelles demandes :

Concernant le problème de déchets aux abords de certaines zones de tris, des supports en béton ont été installés au bout du chemin de plan pinet / croisement piste DFCI des écoles pour que les

poubelles soient sécurisées afin que les déchets ne finissent pas chez les riverains en contrebas, ce dispositif n'a pas permis de pallier le problème.

Sur le chemin de rousseau, un riverain souligne que le passage entre voitures et camions est difficile voire dangereux. Au niveau du croisement entre la D4 et le chemin de Rousseau, il est noté la nécessité d'un élargissement pour permettre aux véhicules de se croiser. Certains riverains ne comprennent cependant pas cette demande.

Une demande de chemin piéton est sollicité entre le carrefour contact et le chemin de plan pinet : Mr FLEURY signale que les chantiers jeunes bagnolais sont amenés à travailler dessus pour le rendre praticable, que ce chemin relève du domaine privé et qu'une autorisation a été donné de manière orale mais qu'une convention de passage est en cours, ensuite le chemin pourra être balisé mais ne permettra pas le passage des poussettes.

Un miroir est sollicité à la sortie de l'impasse des tubières pour emprunter le chemin des crêtes.

Il est demandé la création d'une voie verte pour la traverse qui permet de rejoindre depuis le chemin de plan pinet en sa partie basse, le chemin des rouvières.

Une demande de réouverture du passage menant du chemin des tubières au n°197 route de plan pinet est souhaitée.

La sécurisation du puits au milieu de l'annexe de plan pinet est demandée. Ce puits est sur le domaine privé, mais le terrain est non clôturé et le puits n'est pas sécurisé. Il se situe en bord de voirie.

Impasse des tubières à double entrée : sollicitation de panneaux indiquant les numéros concernés par l'entrée.

Des problèmes d'adressages suite à l'usage du nom tubières à la fois pour l'impasse, le chemin et le vallon sont soulignés. La numérotation doit être revue, possiblement cette zone pourra être en partie renommée.

Eligibilité du lotissement la belle tubière à l'ADSL ou la fibre : le lotisseur doit viabiliser, le référencement des domiciles n'est pas fait.

Bus scolaire : les lycéens sont laissés sur le bas de la route, le bus ne fait pas le demi-tour en bas de plan pinet sur la zone de retournement ce qui pose un problème de sécurité.

Passage à la taxe incitative concernant les ordures ménagères : il est souligné que pour le moment les riverains n'ont pas été sollicités pour le choix du container. Un appel d'offre est en cours.

Délestage électrique : peu d'éléments sont connus à ce jour, les riverains devraient être avertis la veille à 21h30 pour le lendemain. Il est conseillé d'être inscrit à l'application maire et citoyens et d'activer la notification par SMS afin d'être prévenu par téléphone.

La réunion se termine à 19h10.

Le Référent :

BRUN V.



La secrétaire de séance

MASULLI J.

